

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Vingtième session**  
**Genève, 27 – 31 janvier 2014**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La vingtième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Jim Pooley, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Marco Aleman (OMPI) en a assuré le secrétariat.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS**

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour une durée d'un an, M. Mokhtar Warida (Égypte) président et Mme Song Jianhua (Chine) vice-présidente.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/20/1 Prov.3) sous réserve de l'adjonction d'un nouveau point 11 : Contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement (voir le document SCP/20/1), étant entendu qu'il ne s'agissait pas d'un point permanent de l'ordre du jour.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA DIX-NEUVIEME SESSION**

4. Le comité a adopté le projet de rapport de la dix-neuvième session (document SCP/19/8 Prov.2) tel que proposé.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS**

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/20/2 et 2 Corr.
6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales ou régionales sur les brevets [[http://www.wipo.int/scp/fr/annex\\_ii.html](http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html)] seraient actualisées compte tenu des contributions reçues des États membres.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/20/3 à 7.
8. Un séminaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet s'est tenu pendant la vingtième session du SCP. Ce séminaire a porté sur les cinq exceptions et limitations ci-après : utilisation à titre privé ou à des fins non commerciales; utilisation à des fins expérimentales ou aux fins de la recherche scientifique; préparation de médicaments; utilisation antérieure; et utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers. Il comprenait les trois parties suivantes :
  - i) une présentation des documents SCP/20/3 à 7 par le Secrétariat;
  - ii) des exposés présentés par l'économiste en chef, par Mme Cathy Garner, membre du Conseil d'administration du Council on Health Research for Development (COHRED), Londres (Royaume-Uni) et par M. Nikolaus Thumm, professeur invité, Institut Max Planck, Centre pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, Munich (Allemagne), portant notamment sur l'efficacité des exceptions et des limitations dans le cadre des questions de développement et sur la façon dont les capacités nationales affectent le recours aux exceptions et aux limitations; et
  - iii) la présentation par des États membres d'études de cas sur la mise en œuvre des exceptions et limitations susmentionnées.
9. Les délégations ont partagé leurs données d'expérience sur la mise en œuvre des exceptions et limitations et passé en revue les difficultés rencontrées et les solutions permettant d'y remédier. Les exposés seront publiés sur le forum électronique du SCP.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS SYSTEMES D'OPPOSITION**

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, 8 et 10 et SCP/18/9, SCP/19/4 et 5 et SCP/20/8 et 11 Rev.
11. Les propositions présentées par les délégations du Canada et du Royaume-Uni (document SCP/18/9) et la délégation de l'Espagne (document SCP/19/5) ont été appuyées par certaines délégations. Certaines délégations ont appuyé la proposition présentée par les délégations des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et du Royaume-Uni (document SCP/20/11 Rev.), dont la délégation du Japon s'est par la suite portée coauteur. D'autres délégations ont appuyé certains éléments contenus dans ces propositions ou demandé des précisions sur ces propositions. D'autres délégations encore ont déclaré qu'il était nécessaire d'aboutir à une compréhension commune de la définition du terme "qualité des

brevets” afin de poursuivre l’examen de cette question. Certaines délégations ont proposé d’étudier l’exigence de divulgation suffisante pour la qualité des brevets. D’autres ont proposé l’établissement d’une synthèse sur les systèmes d’opposition et de révocation administrative ainsi que la réalisation d’une étude sur les défis soulevés par le partage du travail entre offices. Par ailleurs, il a été généralement entendu au sein du comité que les propositions qui avaient été soumises en ce qui concernait la qualité des brevets ne donnaient pas lieu à une harmonisation du droit matériel des brevets ni à une acceptation automatique des produits issus du partage du travail. Certaines délégations ont déclaré que toute étude éventuellement réalisée devrait se contenter de rassembler des informations factuelles sans contenir d’analyse ni de recommandations.

#### **POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE**

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr. et SCP/17/11.

13. Une séance de partage d’informations concernant l’utilisation par les pays des éléments de flexibilité prévus par le système des brevets dans le domaine de la santé a été organisée au cours de la vingtième session du SCP. Un résumé de cette séance a été distribué durant cette session, et sera publié sur le forum électronique du site Web du SCP. Certaines délégations ont souligné le rôle important du système des brevets dans la promotion de l’innovation et la mise au point de nouveaux médicaments. Certaines délégations ont déclaré que le SCP devrait entreprendre ses travaux sur ce sujet en se fondant sur la proposition présentée par la délégation de l’Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d’action pour le développement (documents SCP/16/7 et 7 Corr.). Certaines délégations ont appuyé la proposition de la délégation des États-Unis d’Amérique (document SCP/17/11). Certaines délégations ont préconisé d’articuler le débat sur la question des brevets et de la santé autour d’une approche équilibrée et empirique qui prenne en considération les intérêts de toutes les parties prenantes ainsi que les différentes interactions et les divers facteurs entrant en jeu.

#### **POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/20/9.

15. Certaines délégations ont appuyé la poursuite du débat sur cette question dans le cadre du SCP et ont proposé que la question soit approfondie. D’autres délégations ont suggéré que soient élaborées, comme solutions éventuelles aux problèmes relatifs aux aspects transfrontières, des normes minimales non contraignantes qui puissent être utilisées comme un guide d’application volontaire par les autorités nationales. Certaines délégations se sont déclarées opposées à cette proposition, soulignant que cette question relevait du droit privé et de la législation nationale de chaque pays. Elles ont également exprimé des préoccupations en ce qui concerne la limitation de la divulgation des preuves ainsi que l’harmonisation dans ce domaine.

#### **POINT 10 DE L’ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/20/10.

17. Certaines délégations ont proposé que le comité poursuive ses travaux sur les aspects pratiques du transfert de technologie en présentant des exemples et en partageant des données d’expérience, notamment dans les pays les moins avancés. Certaines délégations se

sont opposées au lancement de nouvelles activités sur le transfert de technologie au sein du SCP avant l'achèvement du projet du CDIP relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs. Certaines délégations ont, cependant, relevé que les activités proposées au sein du SCP et dans le cadre du projet du CDIP étaient de nature différente. Certaines délégations ont rappelé l'incidence du caractère suffisant de la divulgation sur le transfert de technologie. D'autres délégations ont proposé que des activités supplémentaires sur la question du transfert de technologie soient menées.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DU SCP A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

18. Un certain nombre de délégations ont fait des déclarations sur la contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui le concernent. Le président a indiqué que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport de la vingtième session du SCP et qu'elles seraient transmises à l'Assemblée générale conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement. Certaines délégations ont demandé que cette question constitue un point permanent de l'ordre du jour, tandis que d'autres délégations ont estimé que ce point ne devrait pas constituer un point permanent de l'ordre du jour.

#### **INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES SE RAPPORTANT AUX BREVETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AUX DEFIS MONDIAUX (PROGRAMME 18)**

19. Conformément à la décision prise par les assemblées à leur session de décembre 2013, MM. Christian Wichard, vice-directeur général, et Anatole Krattiger, directeur de la Division des défis mondiaux, ont informé les États membres des aspects se rapportant aux brevets dans le cadre des activités du programme relatif à la propriété intellectuelle et aux défis mondiaux (programme 18).

#### **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

20. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

20.1 La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.

20.2 Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session (vingt et unième session du SCP) se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après :

1) *Exceptions et limitations relatives aux droits des brevets*

i) Le Secrétariat établira un document, fondé sur les contributions transmises par les États membres, sur la manière dont les exceptions et limitations indiquées ci-après sont mises en œuvre dans les États membres, sans évaluer l'efficacité de ces exceptions et limitations : mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités; concession de licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics; et exceptions et limitations relatives à l'utilisation par

les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées. Le document devrait également porter sur les difficultés concrètes rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre des exceptions et limitations visées.

ii) Un séminaire d'une demi-journée, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/19/6, sera organisé pendant la vingt et unième session du SCP au sujet des exceptions et limitations susmentionnées.

## 2) *Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition*

i) Les deux études ci-après seront établies par le Secrétariat et soumises à la vingt-deuxième session du SCP. Elles seront fondées sur les informations fournies par les États membres et seront présentées sous la forme d'une compilation de données factuelles, sans analyse ni recommandation :

a) une étude sur l'activité inventive, contenant les éléments suivants : la définition du terme "personne du métier"; les méthodes appliquées pour évaluer l'activité inventive et le degré d'activité inventive; et

b) une étude sur le caractère suffisant de la divulgation, contenant les éléments suivants : la condition relative au caractère suffisant de la divulgation, la condition selon laquelle les revendications doivent être fondées sur la description et la condition relative à la description écrite.

ii) À sa vingt et unième session, le SCP tiendra une séance de partage d'informations entre les États membres concernant le partage du travail et la collaboration à l'échelle internationale. Il a été entendu au sein du comité que les délibérations sur le partage du travail et la collaboration n'impliquaient pas l'acceptation automatique des résultats découlant du partage du travail et étaient sans préjudice du droit souverain des États membres de mettre en œuvre une procédure de traitement des demandes de brevet et des brevets conforme à la législation applicable.

iii) Le document SCP/20/11 Rev. sera ajouté aux documents de travail inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session du SCP.

iv) Le Secrétariat apportera des améliorations à la page Web de l'OMPI (PCT-PPH) consacrée aux initiatives en matière de partage du travail.

## 3) *Brevets et santé*

i) Le Secrétariat réalisera pour la vingt et unième session du SCP, dans la mesure du possible en collaboration avec l'OMS et l'OMC, une étude de faisabilité sur la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets.

ii) Le Secrétariat établira, pour la prochaine session du SCP, une étude sur le rôle des systèmes de brevets dans la promotion de médicaments novateurs et le développement du transfert de technologie nécessaire à la mise à disposition, dans les pays en développement et les pays les moins avancés, de médicaments génériques ou brevetés.

- iii) À la vingt et unième session du comité, la possibilité d'établir une étude sur la mise en œuvre des éléments de flexibilité concernant différents types d'épuisement des droits dans les États membres et sa teneur sera examinée.
- 4) *Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets*
- i) Le Secrétariat publiera sur le forum électronique consacré au SCP les informations contenues dans le document SCP/20/9, sous une forme plus accessible et conviviale et les mettra régulièrement à jour.
  - ii) Le comité tiendra, à sa prochaine session, un séminaire d'une demi-journée sur la confidentialité des avis fournis par les conseils en brevets, ainsi que les données d'expérience concrètes des clients et des conseils en brevets.
  - iii) Les États membres sont invités à soumettre des propositions sur ce thème.
- 5) *Transfert de technologie*
- i) Le Secrétariat collectera des exemples concrets et des données d'expérience supplémentaires concernant les éléments qui, dans le domaine des brevets, encouragent ou entravent le transfert de technologie, sur la base des contributions transmises par les membres et observateurs du SCP, provenant en particulier des pays les moins avancés, en tenant compte de la question de la capacité d'assimilation dans le cadre du transfert de technologie.
  - ii) Les États membres sont invités à soumettre des propositions sur ce thème.

21. Le Secrétariat a informé le SCP que la vingt et unième session du comité devrait se tenir du 3 au 7 novembre 2014 à Genève.

22. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP présentent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

23. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]